



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2026-196

PUBLIÉ LE 23 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2026-09-23-00002 - 23 09 26 DELEGATION DE SIGNATURE CESSION BEUZEVILLE ROUTE DE PONT AUDEMER (FH) (2 pages)	Page 3
R28-2026-09-23-00003 - Délégation de signature donnée par M. GAL à Madame Cassandra ROBERT dans le cadre de la cession au profit de CAUX SEINE AGGLO (dossier BOLBEC) (2 pages)	Page 6

EPF Normandie

R28-2026-09-23-00002

23 09 26 DELEGATION DE SIGNATURE CESSION
BEUZEVILLE ROUTE DE PONT AUDEMER (FH)

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM à MADAME FLORENCE HAMON

Le Directeur Général par Intérim de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre la Commune de BEUZEVILLE et l'EPF de Normandie, le 22 janvier 2018, après délibération du Conseil d'Administration de l'EPF de Normandie en date du 23 novembre 2017, et délibération du Conseil Municipal de la Commune de BEUZEVILLE date du 21 septembre 2017,

Considérant le projet d'acte de vente établi par a Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « SELAS MARTIN LIONARD », titulaire d'un Office Notarial, situé à BEUZEVILLE (27210), 504 rue Louis Gillain, avec le concours de Maître Pierre-Olivier LAMIRAULT notaire à CAEN (14000), ayant reçu l'accord préalable de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Florence HAMON, chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par la SELAS MARTIN LIONARD, par lequel cet établissement procède à la cession au profit de :

La Commune de BEUZEVILLE, dont le siège est à BEUZEVILLE (27210) Place du Général de Gaulle, identifiée sous le numéro SIREN 212700652,

1°) D'une parcelle de terrain située à BEUZEVILLE (27210), 505 rue Louis Gillain, cadastrée section **AH** numéro **58** pour une contenance de 1ha 32a 82ca,

Le prix de cession de cette parcelle s'élève à la somme de 104.732,51 Euros TTC, se décomposant en valeur foncière pour 100.000 Euros, en frais notariés pour 1.393,08 Euros, en actualisation pour 2.550,68 Euros, soit un prix HT de 103.943,76 Euros, auquel s'ajoute la TVA sur marge au taux de 20% pour 788,75 Euros.

2°) D'une parcelle de terrain située à BEUZEVILLE (27210), 297 rue Louis Gillain, cadastrée section **AH** numéros **19 et 60** pour une contenance totale de 3ha 66a 58ca,

Le prix de cession de cette parcelle s'élève à la somme de 380.321,84 Euros TTC, se décomposant en valeur foncière pour 366.580,00 Euros, en frais notariés pour 4.230,04 Euros, en actualisation pour 7.221,49 Euros, soit un prix HT de 378.031,53 Euros, auquel s'ajoute la TVA sur marge au taux de 20% pour 2.290,30 Euros.

3°) D'une parcelle de terrain située à BEUZEVILLE (27210), lieudit « Le Calvaire », cadastrée section **AH** numéro **21** pour une contenance de 1ha 79a 72ca,

Le prix de cession de cette parcelle s'élève à la somme de 216.082,61 Euros TTC, se décomposant en valeur foncière pour 213.231,00 €, en frais d'acquisition pour 2.376,34 Euros, soit un prix HT de 215.607,34 Euros, auquel s'ajoute la TVA sur marge au taux de 20% pour 475,27 Euros.

Le **prix global de cession** s'élève à la somme de 697.582,63 Euros HORS TAXES, auquel s'ajoute la TVA sur marge d'un montant de 3.554,33 Euros, **soit un prix de 701.136,96 Euros TTC**, valable jusqu'au 28 septembre 2026, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le

Le Directeur Général par Intérim,

Signé le 23/09/2026
Gilles GAL

Gilles GAL

✓ Certifié par  youtrust

Notifiée à Madame Florence HAMON, le

Bon pour acceptation

Signature de l'intéressée :

Signé le 23/09/2026
Florence HAMON

Florence HAMON

✓ Certifié par  youtrust

EPF Normandie

R28-2026-09-23-00003

Délégation de signature donnée par M. GAL à
Madame Cassandra ROBERT dans le cadre de la
cession au profit de CAUX SEINE AGGLO (dossier
BOLBEC)

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Cassandra ROBERT

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, par intérim, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Interventions signée entre la Communauté d'Agglomération CAUX SEINE AGGLO et l'EPF Normandie en date du 28 novembre 2025, après délibération du Conseil Communautaire CAUX SEINE AGGLO, du 25 février 2025 et décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 08 juillet 2025 dûment habilité par le Conseil d'Administration du 25 octobre 2024.

Considérant le projet d'acte de vente établi par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « RIVES DE SEINE & ASSOCIES », Société titulaire d'Offices Notariaux situés à GRAND-COURONNE et ROUEN, et dont le siège est à GRAND-COURONNE (76530), 5 place Césaire Levillain, avec le concours de Maître Alice LAPERCHÉ, Notaire à BOLBEC, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Cassandra ROBERT, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- CAUX SEINE AGGLO, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), dont le siège est à LILLEBONNE (76170), allée de Catillon Maison de l'Intercommunalité, identifié sous le numéro SIREN 200 010 700,

Immeuble article un

à BOLBEC (76210) 69 Rue Pierre Fiquet Lemaître, Rue Auguste Desgenetais,

Un ensemble d'ouvrages constitué de divers murs de soutènement et dallages sur lequel étaient édifiés, avant démolition :

- Un bâtiment industriel à usage de magasin d'une surface d'environ 3900m², dans lequel bureaux et sanitaires,

- un bâtiment divisé en cinq garages pour véhicules automobiles,

- diverses zones de stationnement,

Sous le bâtiment principal, d'Est en Ouest, coule la rivière "Le Bolbec"

figurant au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AN	492	1 RUE AUGUSTE DESGENETAIS	00 ha 00 a 48 ca
AN	493	3 RUE AUGUSTE DESGENETAIS	00 ha 04 a 08 ca
AN	774	1 RUE AUGUSTE DESGENETAIS	00 ha 96 a 21 ca

Total surface : 01 ha 00 a 77 ca

Immeuble article deux

A BOLBEC (76210) Rue Auguste Desgenetais,

Des bâtiments à usage industriels,

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AL	318	LA VALLEE DE FONTAINE	00 ha 31 a 85 ca
AL	447	RUE AUGUSTE DESGENETAIS	00 ha 02 a 64 ca
AL	448	5 RUE AUGUSTE DESGENETAIS	03 ha 11 a 46 ca

Total surface : 03 ha 45 a 95 ca

moyennant le prix de **CINQ MILLE SEPT CENT TRENTE ET UN EUROS ET VINGT-QUATRE CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (5 731,24 € T.T.C.)**, valable jusqu'au **1^{er} décembre 2026**, se décomposant en valeur foncière pour 1,00 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition d'un montant de 4.775,03 € et la TVA sur prix total d'un montant de 955,21 €, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le 23/09/2026
Le Directeur Général, par intérim

Notifiée
à Madame Cassandra ROBERT

Bon pour acceptation,
Signé le 23-09-2026

Signé le 23/09/2026
Gilles Gal

Gilles Gal

✓ Certifié par  youtrust

Signé le 23/09/2026
Cassandra ROBERT

Cassandra ROBERT

✓ Certifié par  youtrust